



Le Conseil communal s'est réuni le mardi 1er octobre 2024

Lors de cette séance, le Conseil communal a :

- **Adopté le préavis 05/2024** : Complément au budget 2024

Résumé : Le complément au budget 2024 représente au total une augmentation des charges de CHF 94'500.- et une augmentation des revenus de CHF 114'400.-.

- ***Adopté le préavis 06/2024** : Arrêté d'imposition pour l'année 2025

Résumé : La Municipalité propose de maintenir le taux d'imposition communal à 75% et de reconduire tous les autres éléments d'imposition pour l'année 2025.

- ***Adopté le préavis 07/2024**: Demande de crédit de CHF 80'000.- pour la reprise du mobilier et des aménagements du café-restaurant des Trois-Suisses, propriété communale.

Résumé : Suite à l'annonce des tenanciers de quitter le restaurant des Trois-Suisses, la municipalité souhaite régler à l'amiable cette fin de relation, selon diverses taxations et respect de divers articles de loi, il est demandé le montant forfaitaire de CHF 80'000.-

Nous souhaitons à toutes et à tous un bel automne,

Pour le Conseil communal

Sébastien Cherpillod, Président



G. Lara, Jessie, Secrétaire

**Selon les articles 107 ss de la LEDP (Loi sur l'exercice des droits politiques), cette décision peut faire l'objet d'un référendum. La demande de référendum doit être déposée dans les 10 jours qui suivent l'affichage de la décision.*